

Image not found or type unknown



Compte démembré et mandataire

Par **tarabiscotte**, le **20/11/2014** à **21:35**

bonsoir,
Suite à une succession dans laquelle le compte bancaire du défunt (contenant des titres et valeurs mobilières) est transformé en un compte démembré avec plusieurs nus-propriétaires et un usufruitier.
Est-il d'usage que la banque désigne l'usufruitier comme unique mandataire-gestionnaire de ce compte ?
Les nus-propriétaires ont-ils le droit d'imposer que ce soit un des nus-propriétaires qui soit mandataire-gestionnaire, à la place de l'usufruitier ?